



COMPTE RENDU CE SIEGE DU 6 SEPTEMBRE 2016



CE EXTRAORDINAIRE

francetélévisions

1. INFORMATION / CONSULTATION SUR LE PROJET D'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION DE FRANCE TÉLÉVISIONS « INFO 2015 » PHASE 2. SERVICE POLITIQUE, INFOGRAPHIE, SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, ASSISTANTS DES SERVICES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES ET MÉDIATHÈQUE.

Calendrier de la consultation des instances :

- Information / consultation du CE le 6/09/ 2016.
- Remise du rapport d'expertise CEDAET au CHSCT le 7/09/ 2016.
- Avis du CHSCT le 12/09/2016.
- Consultation et avis du CE le 20/09/2016.
- Consultation du CCE le 28/09/2016.

Principales évolutions du projet :

La Direction confirme une information, connue courant juillet, relative au report de la fusion des services politiques de France 2 et de France 3.

Cette décision est à rapprocher du calendrier électoral à venir, des primaires à l'automne 2016 aux présidentielles de 2017.

La Direction affirme ne pas revenir sur le principe de la fusion mais d'en reporter la date après les échéances électorales.

A l'inverse, le déménagement prévu du service politique de France 2, des assistantes de rédaction de ce service est toujours à l'ordre du jour.

Les élus Force Ouvrière se félicitent de cette décision de report de la fusion des services politiques.

En revanche FO continue de s'interroger sur la pertinence du déménagement des équipes .

- Ces déménagements sont transitoires et tout devra être repensé d'ici un an.
- Les équipes vont être en difficulté en matière de circulation, de logistique et de bon fonctionnement.

CE DU 6 SEPTEMBRE

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

EXTRAORDINAIRE

1. Information/Consultation sur le projet d'évolution d'organisation de la Direction de l'Information de France Télévisions « Info 2015 » phase 2. Service politique, infographie, Secrétariat général, Assistants des services politiques et économiques et médiathèque.

ORDINAIRE

1. Information sur le projet d'évolution de l'organisation de la Direction exécutive de France 4.

2. Information / Consultation sur le projet de règlement intérieur et son annexe la charte informatique.

3. Information / Consultation sur le projet d'évolution de l'organisation du Centre de Diffusion et d'Échanges, phase 1. France 2 et France 4.

4. Information / Consultation sur le projet d'évolution de l'organisation de FTVEN.

5. Information sur la mise en place de la coordination des invités au sein de la Direction de l'information

Suite du point 1. (CE Extraordinaire)

- La sécurisation du périmètre de Franceinfo, au 3ème et 4ème étage du Siège accentue encore le problème.
- FO réitère sa demande "d'écouter réellement les salariés concernés et que cela se traduise dans les faits et pas uniquement dans les paroles".

La Direction répond sur la nécessité de rassembler les équipes pour une meilleure connaissance des uns et des autres, d'une fluidité accrue lors du partage des informations, de la mutualisation des moyens pour une répartition plus équitable entre France 2 et France 3.

Focus sur les documentalistes :

Pour mémoire, il n'y a pas de documentaliste attiré sur France 3 rédaction nationale et les journalistes font appel à la bibliothèque.

Il est prévu le renfort d'une personne pour les documentalistes de France 2 pour la prise en charge des services économiques France 2 et France 3 qui sont aujourd'hui réunis.

À terme, les documentalistes interviendront pour les éditions de France 2, France 3 et de la chaîne d'information pour les besoins des services politiques et économiques.

Les documentalistes de ce secteur seront à terme au nombre de 9 personnes.

Focus sur le rapprochement des JRI :

À la question d'un élu, la Direction répond qu'il ne s'agit pas d'un regroupement des JRI mais d'un regroupement des zones de départ en reportage.

Les personnels concernés sont les JRI, les OPS, les monteurs itinérants; les CDI comme les CDD ou les intermittents qui partent en reportage.

Un appel d'offres a été lancé pour l'aménagement de l'espace au sous-sol du Siège.

L'accès au magasin pour la délivrance du matériel de reportage doit être aussi revu.

Des élus ont soulevé le problème de l'accès aux ascenseurs dans certains créneaux horaires et demandent que soit établi un ordre de priorité accordé aux équipes de reportage. La Direction dit réfléchir à des solutions.

Focus sur le renouvellement du parc des caméras :

La Direction confirme que le parc va, effectivement, être renouvelé et qu'il s'agit d'une modification du contrat qui lie France Télévisions à Sony. Le parc compte actuellement 400 caméras récemment acquises et de nombreux dysfonctionnements avaient été remontés dès leur déploiement.

CE ORDINAIRE

1. INFORMATION SUR LE PROJET D'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA DIRECTION EXÉCUTIVE DE FRANCE 4.

Le projet de réorganisation de France 4 repose sur les principes suivants :

- Une simplification de l'organisation en prenant en compte le départ du directeur éditorial et le futur déploiement du Centre de Diffusion et d'Échanges (CDE) dont la bascule est prévue au 03 novembre prochain.
- Une meilleure gestion de la programmation vers une logique d'intégration numérique.
- Une interface permanente avec les équipes de FTVEN.

Le projet consiste à reconcentrer les activités autour des domaines suivants :

- Un pôle "divertissement magazine documentaire".
- Un pôle "fiction humour".
- Une direction de la communication (sans évolution).

Suite du point 1.

- Une direction artistique. En raison de la mise en place du CDE le métier de diffusion média management n'existera plus aux programmes mais il sera nécessaire d'avoir cette compétence métier au sein de cette direction.
- Une direction de la programmation qui aura, outre la programmation, le service « conducteur média-plannings ».

Les missions du secrétaire général évoluent avec le futur CDE.

Une partie des fonctions du secrétaire général sont vouées à disparaître (gestion régie finale en tant que Chef de chaîne). Il restera l'interface privilégiée avec le CDE.

L'effectif de France 4 reste inchangé, soit 24 personnes.

2. INFORMATION / CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET SON ANNEXE LA CHARTE INFORMATIQUE.

La Direction a proposé aux élus un projet de texte consolidé concernant le règlement intérieur reprenant en partie les modifications demandées lors des CE précédents. Le règlement intérieur et la charte informatique, après l'avis du CCE, s'appliquera dans tous les établissements de l'entreprise France Télévisions.

Les débats ont surtout tourné autour de la charte informatique.

D'un côté, il est nécessaire pour l'entreprise France Télévisions de se doter d'une charte informatique comme l'y oblige la Loi afin de pouvoir se défendre sur le plan juridique en cas de malveillance ou de piratage du système informatique.

De l'autre côté, le salarié s'il a des devoirs, a aussi des droits.

Les élus ont tous relevé le manque de garde fou et de procédures claires permettant à l'employeur d'avoir accès à vos données professionnelles voire personnelles si elles ne sont pas identifiées comme telles.

Enfin, dans un média comme le nôtre, la protection des sources des journalistes doit faire l'objet d'une réflexion approfondie. Hors, il n'y a rien à ce sujet dans la charte informatique. La Direction propose d'en discuter lors d'un groupe de travail spécifique qui donnerait lieu à un avenant.

C'est pourquoi, les élus ont voté à l'unanimité une résolution demandant à la Direction de reporter l'avis du CE.

La Direction a refusé et a considéré que les élus ont rendu un avis négatif.

3. INFORMATION / CONSULTATION SUR LE PROJET D'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DU CENTRE DE DIFFUSION ET D'ÉCHANGES, PHASE 1. FRANCE 2 ET FRANCE 4.

Poursuite des débats autour du futur déploiement du CDE.

Les discussions ont été houleuses et font état d'un écart important entre les affirmations de la Direction et les remontées des salariés dont les élus FO se font l'écho.

État des lieux, par la Direction, depuis le dernier CE du mois de juin.

Le 25 juillet 2016, le PV des recettes a été signé avec Sony. Cela veut dire que les anomalies ont été levées. En revanche, de nouvelles anomalies ont été relevées depuis les tests de bout en bout. Il en resterait à ce jour 108 non majeures en cours de résolution. Pour mémoire 2000 anomalies avaient été constatées en janvier 2016. La moitié des 108 anomalies restantes incombe à FTV, les 50% autres sont de la responsabilité de Sony.

Les formations ont repris après l'été et des renforts ont été effectués pour permettre aux personnels de travailler au CDE ou partir en formation.

Un accompagnement spécifique a été prévu pour la maintenance et l'exploitation.

Suite du point 3.

Calendrier :

Bascule de France 4 :

A partir du 10 octobre, la diffusion se fera en parallèle sur la régie France 4 et sur le CDE .

La bascule est prévue au 3 novembre 2016.

Bascule de la régie France 2:

Le 7 novembre en doublon avec le CDE pour une bascule le 6 décembre 2016.

Les élus FO ont de nouveaux souligné les multiples interrogations relatives à la faisabilité du calendrier annoncé.

En plus du système qui reste encore instable, les salariés font remonter une inquiétude légitime et croissante.

En particulier, le service vérification.

- Quid des engagements actés lors de la réunion du 11 avril ?
- Quid de réunion de restitution de suivi de la résolution des anomalies et des demandes d'évolution ?

13 anomalies dont certaines majeures sont toujours ouvertes.

- Quid du travail en mode dégradé ?

Les bugs du système, le logiciel SPHERE mal adapté aux besoins, le changement de la grille de programmes de France 4 (7000 cassettes de stock de programmes à numériser et à vérifier) conduisent à des situations de travail extrêmement difficiles et pénibles. La Direction s'engage à organiser une réunion avec le service vérification pour faire suite à celle du 11 avril 2016.

La Direction reconnaît en effet :

- Que de nouveaux bugs apparaissent au cours des tests.
- Que le changement de grille de programmes de France 4 n'a pas pu être anticipé.
- Qu'il n'a été que très récemment demandé à France 4 de prioriser les heures de programmes à vérifier.
- Que ces programmations ont déjà été vérifiées et que la Direction demande aux salariés du service vérification de procéder par sondage et de ne vérifier que trois programmes en entier.

À la question de FO sur la responsabilité engagée par la signature du PAD, la Direction affirme qu'elle prendra ses responsabilités et qu'on incriminera pas les salariés en cas de "raté" .

La Direction confirme les problèmes liés à l'acquisition et en particulier relatifs au robot qui insère les cassettes.

La Direction confirme que les anomalies d'OSCAR (lenteur et bugs majeurs) ont été résolus .

Évolution de l'organisation :

Au niveau de l'organisation, réintégration de nouvelles missions "intégration, préparation, vérification des médias" qui était auparavant effectuée à l'extérieur.

Société ARKENA :

Les prestataires de la société Arkena qui travaillent en régie de diffusion depuis quatre ans sont progressivement remplacés par des CDD en renfort jusqu'au déploiement du CDE.

Les élus FO ont demandé s'il n'était pas plus raisonnable de repousser d'un mois ou deux la bascule France 4. D'autant plus que viendra tout de suite après, la régie France 2 puis, lors de la phase 2, les régies de France 3 et de France 5 à Varet . Appart ça, d'après la Direction « Tout va bien ! ». Mais si la prise d'antenne est trop risquée alors les dates prévues pourront être aménagées.

4. INFORMATION / CONSULTATION SUR LE PROJET D'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE FTVEN.

Point reporté à un CE ultérieur.

5. INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE DE LA COORDINATION DES INVITÉS AU SEIN DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION

La Direction de l'Information a présenté aux élus la création d'une cellule "coordination et programmation des invités" au service des éditions et des émissions de France 2, France 3, France Ô et de FranceInfo.

Aujourd'hui, la gestion des invités est assurée par une ou deux personnes dispersées à différents endroits.

L'objectif est de les regrouper et d'assurer la coordination de la programmation des invités.

Missions:

- Connaissance des invités présents sur les éditions ou les émissions.
- Création d'un bottin (annuaire téléphonique par spécialité et le partager).
- Recherche de nouveaux visages en répondant aux critères de la diversité et du pluralisme.
- Être une force de proposition.

Le principe affirmé par la Direction est de proposer un outil au service des rédactions, et chaque émission aura la liberté d'y faire appel ou non.

Cette cellule de coordination comprendra un rédacteur adjoint, 3 journalistes et une assistante. Deux personnes supplémentaires les rejoindront à terme faisant passer l'effectif de 5 à 7 personnes.

En revanche, elle ne prendra en charge ni l'accueil des invités, ni la logistique, ni le comptage des temps de parole.

Pour information, il a été décidé que le 19/20 pourra accueillir des invités et que le 20H devra être vigilant « sur la représentativité de ses invités ».



Jean-Michel SEYBALD	Edith CAZANOVA
Thierry HAY	Marie-Pierre SAMITIER
Claire-Lise AGNIERAY	Odile COGNET-DECHEN
Olga ABLAVI	Isabelle GEY

**Prochain CE Siège:
Les 20, 21 et 22 septembre 2016**

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter vos élus CE
ou le bureau Force Ouvrière



Bureau FO Siège - D-220
Syndicatfo.groupe@francetv.fr

01.56.22.43.76

Retrouvez nous sur le Web : www.fo-francetele.fr

